



INFORMATIONS IMPORTANTES

INSCRIPTION ET CHANGEMENTS

D'HORAIRE 2020-2021

Le CSLR se soucie du processus d'inscription aux cours des élèves. La 9^e année est une phase d'exploration pour nos élèves. Les cours facultatifs en 9^e année offrent l'opportunité d'explorer les intérêts et de découvrir des sujets variés. Voici des renseignements qui pourront vous appuyer.

Nous encourageons les élèves d'avoir des discussions avec leurs parents et de prendre rendez-vous prioritairement à l'inscription avec un des conseillers, afin d'en apprendre davantage sur les cours et leur contenu. Nous vous invitons aussi à consulter nos enseignants ainsi que le prospectus des cours, accessible via le site Internet de l'école, car **il est important de faire des choix judicieux lors de l'inscription initiale.**

CHANGEMENTS D'HORAIRE:

Conditions pour une considération à un changement d'horaire:

- Accommoder des semestres équilibrés, sans garantie.
Définition: Au-delà de 4 cours obligatoires, nous allons considérer à équilibrer les cours obligatoires dans les 2 semestres, au besoin.
- Une (1) demande de changement d'horaire par semestre, par élève.
- Reprise d'un cours, suite à un échec d'un cours au 1^{er} semestre (si possible).
- Les élèves dans la voie du Placement avancé (PA) auront priorité pour l'ajout d'un cours 20S dans la voie du PA, à l'horaire.
- Aucun retrait de cours facultatif.

PROCÉDURE:

Lors des premiers jours de la rentrée en septembre :

- Les élèves désirant un changement d'horaire seront appelés pour prendre un rendez-vous avec un des conseillers et inscrire leur nom sur une liste affichée aux Services aux élèves.
- Pendant la journée, l'élève sera appelé aux SAÉ afin de discuter du changement d'horaire désiré. Si le changement est approuvé, il sera effectif immédiatement.
- Le parent recevra un courriel provenant du CSLR, qui demande d'approuver le changement d'horaire en utilisant le lien Permission Click fourni.



INFORMATIONS IMPORTANTES

INSCRIPTION ET CHANGEMENTS

D'HORAIRE 2020-2021

Le CSLR se soucie du processus d'inscription aux cours des élèves. Voici des renseignements qui pourront vous appuyer.

Nous encourageons les élèves d'avoir des discussions avec leurs parents et de prendre rendez-vous prioritairement à l'inscription avec un des conseillers, afin d'en apprendre davantage sur les cours et leur contenu. Nous vous invitons aussi à consulter nos enseignants ainsi que le prospectus des cours, accessible via le site Internet de l'école, car **il est important de faire des choix judicieux lors de l'inscription initiale.**

CHANGEMENTS D'HORAIRE:

Conditions pour une considération à un changement d'horaire:

- Accommoder des semestres équilibrés.
Définition: Au-delà de 4 cours obligatoires, nous allons considérer à équilibrer les cours obligatoires dans les 2 semestres, au besoin.
- Une (1) demande de changement d'horaire par semestre, par élève.
- Reprise d'un cours suite à un échec d'un cours au 1er semestre ou d'un cours obligatoire de la 10e année (si possible).
- Les élèves dans la voie du PA auront priorité pour l'ajout d'un cours 30S, dans la voie du PA, à l'horaire.
- Retrait de cours facultatif possible.
- Les ajouts de cours seront accordés selon les horaires et les compositions de classes.

PROCÉDURE :

Lors des premiers jours de la rentrée en septembre :

- Les élèves désirant un changement d'horaire seront appelés pour prendre un rendez-vous avec un des conseillers et inscrire leur nom sur une liste affichée aux Services aux élèves.
- Pendant la journée, l'élève sera appelé aux SAÉ afin de discuter du changement d'horaire désiré. Si le changement est approuvé, il sera effectif immédiatement.
- Le parent recevra un courriel provenant du CSLR, qui demande d'approuver le changement d'horaire en utilisant le lien Permission Click fourni.

10^e



INFORMATIONS IMPORTANTES

INSCRIPTION ET CHANGEMENTS

D'HORAIRE 2020-2021

Le CSLR se soucie du processus d'inscription aux cours des élèves. Voici des renseignements qui pourront vous appuyer.

Nous encourageons les élèves d'avoir des discussions avec leurs parents et de prendre rendez-vous prioritairement à l'inscription avec un des conseillers, afin d'en apprendre davantage sur les cours et leur contenu. Nous vous invitons aussi à consulter nos enseignants ainsi que le prospectus des cours, accessible via le site Internet de l'école, car **il est important de faire des choix judicieux lors de l'inscription initiale.**

11^e

12^e

CHANGEMENTS D'HORAIRE:

Conditions pour une considération à un changement d'horaire:

- Accommoder des semestres équilibrés, sans garantie.
Définition: Au-delà de 3 cours obligatoires, nous allons considérer à équilibrer les cours obligatoires dans les 2 semestres, au besoin.
- Une (1) demande de changement d'horaire par semestre, par élève.
- Reprise d'un cours suite à un échec d'un cours requis pour l'obtention du diplôme.
- Ajout d'un cours nécessaire à l'obtention du diplôme ou comme pré-requis universitaire.
- Les élèves dans la voie du PA auront priorité pour l'ajout d'un cours 30S-40S, dans la voie du PA, à l'horaire.
- Retrait de cours facultatif possible.

PROCÉDURE:

Lors des premiers jours de la rentrée en septembre :

- Les élèves désirant un changement d'horaire seront appelés pour prendre un rendez-vous avec un des conseillers et inscrire leur nom sur une liste affichée aux Services aux élèves.
- Pendant la journée, l'élève sera appelé aux SAÉ afin de discuter du changement d'horaire désiré. Si le changement est approuvé, il sera effectif immédiatement.
- Le parent recevra un courriel provenant du CSLR, qui demande d'approuver le changement d'horaire en utilisant le lien Permission Click fourni.